Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_237-DE

DCM DU 18 DECEMBRE 2025

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2025.237*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 18 décembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 12 décembre 2025 - Date d'affichage : 19 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Éric GOSSET, Ronan SALAÜN et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

7 excusés : Messieurs Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Chantal FRANCANNET. NOËL.

7 pouvoirs : Messieurs Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Julie AUBAUD) et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER) et Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_237-DE

TARIFICATIONS DE DIVERSES LOCATIONS ET PRESTATIONS COMMUNALES MISES EN APPLICATION AU 1ER JANVIER 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2129 à L.2134 ;

VU l'avis de la commission n°4 Finances, Ressources humaines, Solidarités du 24 novembre 2025 ;

CONSIDERANT le principe de non-rétroactivité des actes juridiques ;

Monsieur Jacques BELLONCLE, conseiller municipal délégué aux Finances, rappelle à l'assemblée qu'en plus de ses services principaux à la population (accueils de loisirs des enfants et des jeunes, restauration municipale…), la ville de Liffré propose un service de location de diverses « petites » prestations auprès des particuliers.

La tarification des « petites » prestations est présentée ci-dessous :

1- Location de petit matériel

Les tarifs de location de petit matériel sont maintenus en 2026 :

A l'unité	Tarif journalier ou tarif week-end à l'unité
Barrière en tube de 2,50 m	5 €
Table mange-debout	5 €
Table	5 €
Chaise	1 €
Banc	2 €
Isoloir	5 €
Urne	2 €
Grilles d'expos sur roulettes	3 €
Potelets	3 €

La location pour le week-end commence le vendredi soir et se termine le lundi matin. Chaque jour de retard est facturé au prix du tarif journalier.

La gratuité est appliquée pour les associations locales.

En cas de détérioration du matériel, le remboursement sera exigé sur la base de la valeur à neuf.

2- Photocopie auprès de la Mairie et de la médiathèque

Compte tenu de l'évolution des coûts de fonctionnement et des charges du service, le tarif unitaire de la copie au format 21 × 29,7 cm en noir et blanc, précédemment fixé à 0,20 €, est désormais porté à 0,30 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501521-20251218-2025_237-DE

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs des diverses locations et prestations communales tels que présentés pour une mise en application au 1er janvier 2025.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr